Regards Amiou

Plan local de développement durable

1 015 arbres plantés l'automne dernier à Anjou



Dans le cadre du *Plan local de développement durable 2012-2015* d'Anjou et du *Plan d'action canopée 2012-2021* de la Ville de Montréal, plus de 1 000 arbres ont été plantés dans l'arrondissement l'automne dernier. Près d'une quarantaine d'essences différentes ont pris place sur l'ensemble du territoire. Ces arbres, une fois matures, contribueront à l'amélioration de la qualité de l'air (absorption du carbone et production d'oxygène), à la lutte contre les îlots de chaleur en été et à l'embellissement de notre milieu de vie, en plus de capter les eaux de ruissellement. Cette grande diversité permettra de limiter la propagation de maladies.

Rappelons que dans l'orientation 5 « Améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts » du *Plan local de développement durable 2012-2015,* l'un des objectifs est de faire « passer la canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007 ». C'est donc un pas de plus qui a été franchi dans la bonne direction.

L'arrondissement encourage les citoyens à planter eux aussi au moins un arbre sur leur terrain.

Bref historique

Anjou fête ses 60 ans

Le 23 février 1956, le territoire de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice est érigé en une municipalité de ville sous le nom de Ville d'Anjou. Quelque 800 âmes y vivent de la culture maraîchère. Depuis, Anjou est devenue une agglomération urbaine moderne. Voici quelques faits marquants de notre histoire :

- En 1956, M. Ernest Crépeault est élu maire de la Ville d'Anjou et le restera jusqu'en 1973. À cette époque, la ville connaît une croissance rapide et les services municipaux se multiplient (réseaux d'aqueduc et d'égout, services de police et de transport en commun, construction de l'échangeur Anjou où se croisent les autoroutes 40 et 25, implantation du parc industriel et du centre commercial Les Galeries d'Anjou).
- M. Jean Corbeil lui succède en 1973. Les années 1970 sont marquées par la réalisation de grands travaux comme la construction de l'aréna, de l'édifice des travaux publics et de la caserne de pompiers. Des parcs sont aménagés. L'Office municipal d'habitation est créé.
- De 1989 à 1997, l'administration du maire Richard Quirion veille à développer divers outils pour assurer la prospérité et le mieux-être de la collectivité angevine.

- De 1997 à 2001, M. Luis Miranda devient le dernier maire de la Ville d'Anjou. On lui doit notamment le développement du parc d'affaires et l'aménagement du Club de golf Métropolitain Anjou.
- En 2002, Anjou devient officiellement un arrondissement de la Ville de Montréal. La population comportait alors 38 015 habitants.
- Depuis les fusions municipales, M. Miranda a été réélu à chaque élection maire de l'arrondissement. Il a procédé à l'inauguration du Centre communautaire d'Anjou en février 2014. Aujourd'hui, Anjou compte près de 44 043* habitants
- * Institut de la statistique du Québec (au 1er juillet 2014).

Une constante dans notre histoire tient au caractère rassembleur et participatif de la population. Anjou a toujours bénéficié pour s'épanouir de l'engagement de ses citoyens, tant sur la scène politique que dans les activités culturelles, sportives et de loisirs.

essage de Luis Miranda

À la défense d'Anjou



Des démarches ont été entreprises auprès du gouvernement du Québec pour que Montréal obtienne un statut de métropole qui lui donne les moyens d'agir, de se développer et de rayonner. Si je suis favorable à l'obtention d'un tel statut pour la Ville de Montréal, j'émets toutefois des réserves sur les décisions qui seront ensuite prises à l'encontre des arrondissements. Cette démarche pourrait en effet mener à la perte de plus en plus marquée de pouvoirs locaux.

Ces dernières années, plusieurs pouvoirs nous ont déjà été retirés et je ne laisserai pas la Ville limiter encore davantage notre capacité d'agir. Anjou vient de fêter ses 60 ans et j'ai le désir et l'ambition de travailler avec les membres de notre administration pour voir à ce que l'arrondissement conserve son pouvoir de décision, notamment pour offrir des services de proximité de qualité à ses citoyennes et citoyens. Aussi, j'entends demeurer un joueur actif dans le débat sur l'établissement de la nouvelle charte pour continuer à défendre les droits des Angevins.

D'autre part, à la suite du remaniement ministériel survenu en janvier dernier au gouvernement provincial, je me fais un devoir d'établir les contacts nécessaires afin de m'assurer que tous les acteurs concernés soient consultés au cours de cette démarche. Gérer les enjeux politiques des différents paliers fait et fera toujours partie du travail d'un élu.

Par ailleurs, profitez bien des dernières semaines de la saison froide pour pratiquer votre sport favori dans l'une de nos installations. Et ne manquez pas la sortie en avril prochain du *Répertoire d'activités printemps-été 2016*.

Pour toute question ou tout commentaire, je vous invite à me joindre au 514 493-8010.

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Lin Min



Regards Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les fovers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage 21 100 exemplaires

21 100 exemplaire

DistributionSociété canadienne des postes

(Courrier de quartier)
Site Web

ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal 2^e trimestre 1980 Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2016 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est nterdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine Anjou (Québec) H1K 4B9 Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 anjou@ville.montreal.qc.ca

> Accueil, information et orientation 514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social 514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou 7800, boulevard Métropolitain Est 514 493-8222

> Urgence 911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics (bris d'aqueduc et d'égout) 514 493-5130

Collecte des résidus alimentaires

Début dès le 1^{er} mai dans le SECTEUR 1 pour les habitations de 8 logements et moins



Dans une perspective de développement durable, une nouvelle collecte des résidus alimentaires — ou matières organiques — débutera à compter du 1er mai dans le SECTEUR 1 de l'arrondissement (Haut-Anjou), pour les habitations de 8 logements et moins. Par la suite, l'implantation se fera progressivement dans les trois autres secteurs en mai 2017, 2018 et 2019.

La nouvelle collecte va remplacer l'une des deux collectes d'ordures ménagères déjà existantes. Pour ce secteur, la collecte des résidus alimentaires se fera tous les jeudis à la place de la collecte d'ordures ménagères.

Il est donc important de noter **qu'à compter du 1^{er} mai**

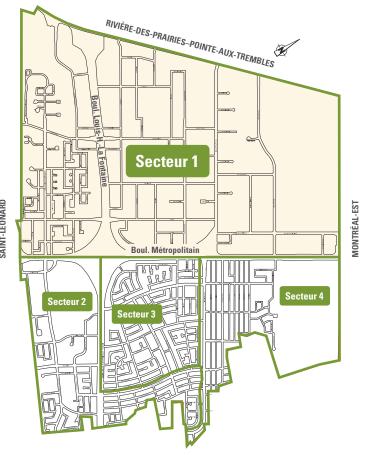
prochain, pour le secteur 1, il y aura une collecte d'ordures ménagères tous les lundis et une collecte des résidus alimentaires tous les jeudis. L'arrondissement d'Anjou aurait souhaité conserver deux collectes de déchets

L'arrondissement d'Anjou aurait souhaité conserver deux collectes de déchets domestiques pour une période transitoire, mais malheureusement, il n'est pas possible de le faire étant donné que c'est maintenant la Ville de Montréal qui s'occupe de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire montréalais.

Vous recevrez au cours du mois d'avril, votre bac brun, votre bac de cuisine ainsi qu'une trousse d'information contenant tous les détails sur cette nouvelle collecte.

À noter que dans le SECTEUR 1, la collecte des ordures ménagères continuera de se dérouler deux fois par semaine, les lundis et jeudis, dans les habitations de 9 logements et plus.

Plus d'informations vous parviendront dans le bulletin *Regards sur Anjou* du mois d'avril.



MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNNEUVE

aire suppléant d'arrondissement



Nomination

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été nommée maire suppléant d'arrondissement jusqu'à la fin du mois de mars 2016.

Andrée Hénault

Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou Équipe Anjou

N'oubliez pas de changer la pile!



Le dimanche 13 mars, nous retournons à l'heure avancée de l'Est. Nous devrons donc avancer l'heure. Ce moment est bien choisi pour penser à vérifier le bon fonctionnement de chaque avertisseur de fumée de votre logis ainsi que la date limite d'utilisation. Profitez-en pour changer la pile de ces appareils.

Pensez-y maintenant, la vie des membres de votre famille tient parfois à une pile!

Pour de plus amples renseignements sur la prévention des incendies, visitez le site : ville. montreal.gc.ca/sim.

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement les mardis **1**^{er} **mars** et **5 avril**, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements: 514 493-8004.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019
Équipe Anjou



Andrée Hénault Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou 514 493-8051 Équipe Anjou



Luis Miranda Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville 514 493-8010 Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron Conseiller d'arrondissement District Est 514 493-8017 Équipe Anjou



Michelle Di Genova Zammit Conseillère d'arrondissement District Centre 514 493-8085 Équipe Coderre



Bureau du citoyen

Rencontres sans rendezvous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.





Luis Miranda Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville Équipe Anjou Samedi 9 avril

Congés de Pâques

Les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du 25 au 28 mars inclusivement. Le Centre Roger-Rousseau et le Centre communautaire d'Anjou seront fermés les 25, 27 et 28 mars, mais ouverts le 26 mars. Le Complexe sportif sera fermé le 27 mars, mais ouvert les 25, 26 et 28 mars.

Les bibliothèques seront fermées les 25, 27 et 28 mars, mais ouvertes le 26 mars. Les arénas seront fermés le 27 mars, mais ouverts les 25, 26 et 28 mars

La collecte des ordures ménagères aura lieu comme d'habitude le Vendredi saint et le lundi de Pâques dans les secteurs concernés.

Les élus et le personnel de l'arrondissement en profitent pour souhaiter un bon congé pascal à toute la population angevine.



Réglementation

Concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Le document complémentaire du Schéma identifie les changements qui doivent être apportés aux règlements d'urbanisme des arrondissements et villes pour s'y conformer. En voici quelques exemples :

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR Ajout de dispositions touchant le revêtement des toits plats ou dont la pente est inférieure à 16,7 %

Matériaux requis :

- Matériau blanc, peint en blanc ou recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un gravier blanc:
- Matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78;
- Toit végétalisé;
- Combinaison de ces options;
- Permis requis.

Ces dispositions sont applicables aux nouvelles constructions, aux agrandissements et aux réfections de toit.

Elles sont applicables aux usages de la famille « Commercial », « Industriel », « Public », « Habitation multifamiliale », « Bi-Familiale et Tri-Familiale ».

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES ARBRES

- Abattage
 - Interdiction d'abattre des arbres dans toutes les cours sauf à certaines conditions;
 - Exception, entre autres, à moins de 5 m d'une construction projetée, pour une piscine ou une aire de stationnement si aucune autre option n'est possible;
 - Permis requis.

Le règlement actuel interdit uniquement l'abattage en cour avant.

Plantation :

- Ajout d'un critère d'aménagement du terrain dans la plupart des secteurs assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Maximiser la couverture végétale;
- Favoriser la plantation d'arbres;
- Conserver les arbres existants:
- Aménager la cour avant de façon à permettre la plantation d'un arbre et sa croissance à maturité



LE PATRIMOINE

SECTEURS DE VALEUR PATRIMONIALE

Un PIIA est requis pour modifications de la façade principale des habitations unifamiliales dans le territoire compris entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine, Métropolitain et Roi-René, et la limite sud de l'arrondissement.

- Modification de revêtement extérieur;
- Modification des pentes ou de la forme du toit;
- Ajout, modification ou retrait d'ouvertures;
- Modification, ajout ou retrait d'éléments architecturaux.

Renseignements: permis et inspection, au 311 ou au 514 493-5115.

Abris temporaires d'automobiles et tiges de protection

Date limite pour les retirer : 15 avril.

Vos aménagements extérieurs seront-ils conformes?

Avant d'entreprendre des travaux extérieurs de quelque nature que ce soit, il est fortement conseillé de se renseigner auprès de la Direction du développement du territoire. En effet, le règlement concernant le zonage encadre la réalisation des aménagements extérieurs sur le domaine privé. Les travaux doivent, la plupart du temps, être exécutés dans le respect de certaines normes et peuvent aussi nécessiter l'obtention d'un permis.

Ces normes portent notamment sur :

- la surface végétale exigée par propriété. Ainsi, au moins 25 %
 de la surface totale de votre terrain doit être recouvert d'une
 surface végétale. Cette proportion est réduite à 15 % dans le cas
 d'habitations d'implantation contiguë dont les deux murs latéraux
 sont mitoyens;
- l'abattage d'un arbre;
- la protection des branches, des troncs et des racines de tous les arbres sur la propriété lors de travaux de construction ou de démolition;
- l'installation d'une piscine, d'un patio, d'une remise, etc.;
- les aménagements autorisés en façade, dont les aires de stationnement. D'ailleurs, tout aménagement ou toute modification d'une aire de stationnement nécessite l'obtention d'un permis.

Ces règles visent, entre autres, à accroître l'indice de canopée à Anjou et à réduire les îlots de chaleur.

Renseignements : Direction du développement du territoire, 7171, rue Bombardier, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



Jardins communautaires : inscriptions le 12 avril

Six jardins communautaires sont à la disposition des Angevins dans les parcs André-Laurendeau, des Roseraies, Lucie-Bruneau, de Spalding, derrière l'église Notre-Dame d'Anjou ainsi qu'à l'angle des boulevards de Châteauneuf et Roi-René. Ce dernier est réservé aux personnes de 50 ans et plus. Les détenteurs d'un jardinet en 2015 qui ne se sont pas inscrits l'automne dernier doivent le faire le **mardi 12 avril, entre 18 h 30 et 19 h 15**, au sous-sol de l'édifice municipal du 7500, avenue Goncourt. Les nouveaux jardiniers pourront s'inscrire le même jour et au même endroit, mais entre 19 h 15 et 20 h.

Prévoir des frais d'inscription de 15 \$ payables en espèces seulement (dont 10 \$ de caution pour obtenir une clé). La priorité est accordée aux résidants de l'arrondissement. La carte de citoyen valide et une preuve de résidence (permis de conduire, facture de services publics, etc.) seront exigées.

Bacs surélevés de jardinage pour aînés

Dans tous les jardins communautaires, des bacs surélevés et adaptés (environ 75 cm de haut) sont à la disposition des aînés qui souhaitent jardiner debout et faire pousser de petits légumes et des fines herbes.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) ou au 514 493-8222.



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500. avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou 7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Les livres peuvent aider votre enfant à négocier certaines expériences de vie.



Activités pour les jeunes

Heure du conte du Haut-Anjou

Bibliothèque du Haut-Anjou Tous les vendredis, du 1^{er} avril au 3 juin, à 10 h Pour les 0 à 5 ans et leurs parents Inscriptions à la bibliothèque à compter du 7 mars

Venez initier votre enfant au monde des contes et des livres. Vous participerez ainsi à son éveil à la lecture.

Brico-Fêtes

Pâques

Bibliothèque Jean-Corbeil Samedi 19 mars, à 14 h Bibliothèque du Haut-Anjou Jeudi 17 mars, à 16 h

Bricolage festif pour la fête de Pâques.



Les Scientifines

Un jouet scientifique Bibliothèque Jean-Corbeil Dimanche 20 mars, à 13 h 30 Pour les 6 à 12 ans Inscriptions obligatoires dès maintenant

Faites vivre à vos jeunes une expérience inoubliable en leur permettant de jouer avec la science tout en apprenant.

Atelier d'électronique père-enfant

Bibliothèque Jean-Corbeil Samedi 2 avril, à 13 h 30 Pour les 9 à 12 ans et leurs papas Inscriptions à compter du 12 mars

Les enfants et leurs papas sont invités à venir s'initier à la technologie dans ce petit atelier où bidouillage, bricolage et électronique seront à l'honneur. Apprenez à faire de la soudure de circuits et découvrez d'autres plaisirs de la science ensemble. Les mamans sont évidemment aussi les bienvenues.

Ciné-ados

Bibliothèque Jean-Corbeil Vendredi 18 mars, à 18 h 30 Pour les 13 ans et plus



La bibliothèque présente aussi des films destinés aux adolescents (pièce d'identité exigée). Les portes ouvriront à 18 h 15. Le film sera annoncé sous peu.

Activités pour adultes

Les Matinées rencontre

Introduction à la méditation Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil Lundi 7 mars, à 10 h 30



Méditer tous les jours, ne serait-ce que 5 à 10 minutes, entraîne des bienfaits physiques, mentaux et émotionnels. La conférencière Laurence Mercier explique comment s'initier avec des conseils pratiques toujours orientés vers le confort physique.

Tout apprendre sur le roman historique Lundi 21 mars, à 10 h 30

Votre bibliothécaire, historienne de formation, vous fera découvrir le vaste monde du roman historique.

Curio.ca

La bibliothèque numérique s'enrichit





Dorénavant, les abonnés des bibliothèques de Montréal peuvent accéder gratuitement à la nouvelle plateforme **Curio.ca** – **bibliomontreal.com/numerique** – qui diffuse en continu du contenu éducatif provenant de Radio-Canada, de CBC et de National Geografic. À découvrir : des documentaires télévisuels et radiophoniques, des reportages, des documents d'archives, des séries et plus encore! De nouveaux titres sont ajoutés chaque semaine.

Patinage libre à l'aréna Chaumont



Pour tous

Les enfants âgés de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.

Jusqu'au 1^{er} avril :

- Les lundis de 16 h à 17 h 30 et vendredis de 15 h à 16 h 30;
- Les samedis de 20 h à 21 h et dimanches de 16 h à 18 h;
- Les samedis de 21 h à 21 h 30 pour adultes seulement.

Exceptionnellement, du 29 février au 4 mars, tous les jours, de 14 h à 16 h.

Périodes réservées aux 50 ans et plus

Sauf du 29 février au 4 mars

- Les lundis de 15 h à 16 h jusqu'au 28 mars;
- Les vendredis de 14 h à 15 h jusqu'au 1^{er} avril.

Coût

- moins de 18 ans, gratuit avec carte de citoyen / 1 \$ sans carte de citoyen;
- 18 ans et plus, gratuit avec carte de citoyen / 2,50 \$ sans carte de citoyen.

Renseignements : aréna Chaumont, 8750, avenue de Chaumont au 514 493-8256.

Soirées-concert Anjou

L'arrondissement d'Anjou est fier de vous offrir des concerts diversifiés pour vous faire découvrir les talents d'ici.



Marianne Lambert et Julien LeBlanc

Jeudi 17 mars, à 19 h 30 Coût : 10 \$

Magnitude6 Allégories de ruelles Jeudi 31 mars, à 19 h 30 Gratuit



Billets ou laissez-passer disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.

Lieu : Église Jean XXIII, 7101, avenue de l'Alsace Renseignements : 514 493-8222.

Une heure pour la Terre

Éteignez vos lumières de 20 h 30 à 21 h 30 le samedi 19 mars

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} mars, les élus adopteront une résolution afin de confirmer la participation d'Anjou à l'événement international *Une heure pour la Terre* du 19 mars, qui célèbre cette année son 10^e anniversaire de création.

À Anjou, à l'exception de l'éclairage requis à des fins de sécurité, les lumières seront éteintes de 20 h 30 à 21 h 30 dans tous les édifices municipaux où aucune activité ne se déroule à cette heure-là.

Le conseil d'arrondissement demande, par solidarité, aux citoyens, aux commerçants, aux entreprises et aux institutions d'éteindre leurs lumières à ce moment-là . « Ensemble, nous pouvons faire une différence! »